

# le Mémento

## de l'administrateur

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
agirc et arrco

### LES CHIFFRES DU MOIS

## + d'1 million

de simulations réalisées depuis mai 2016 sur les sites de l'Agirc-Arrco et des groupes de protection sociale.  
Source : Agirc-Arrco, mars 2017.

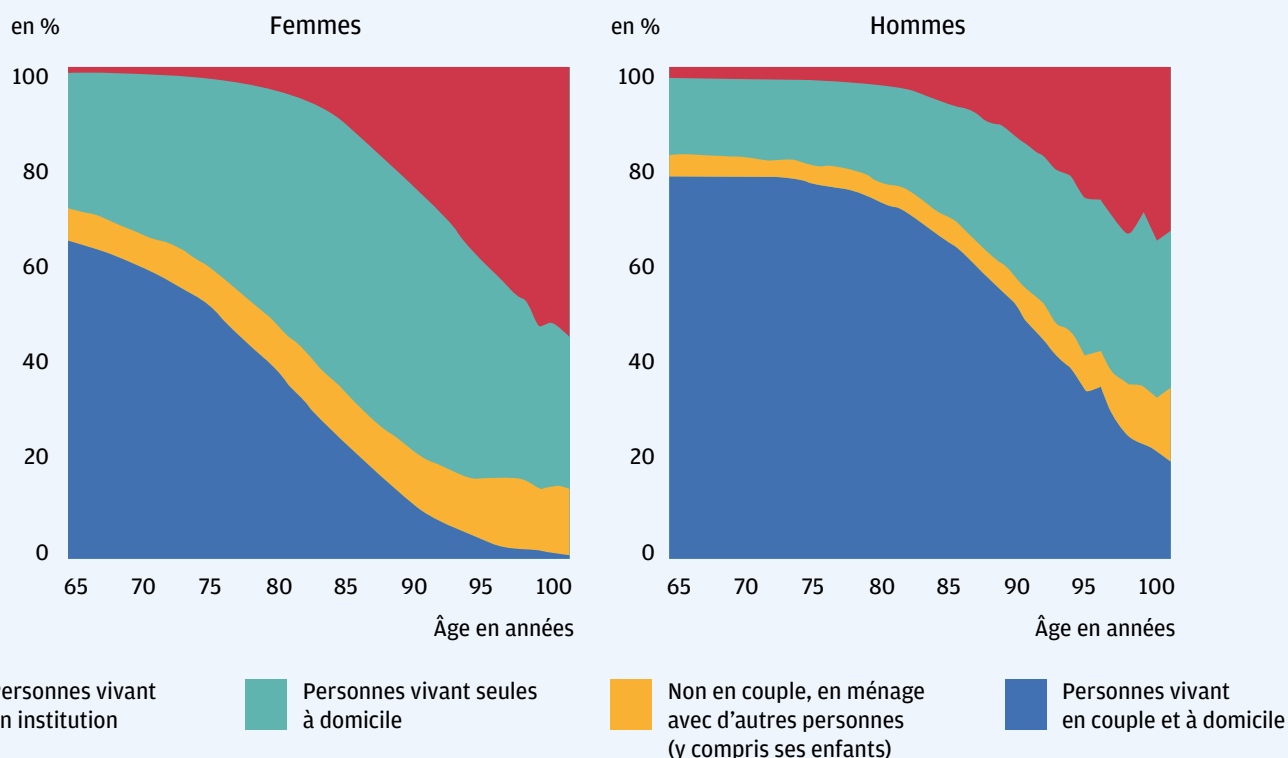
## 67,4 %

des Français sont favorables à une réforme pour l'autonomie des personnes âgées lors du prochain quinquennat.  
Source : Ocirp, baromètre, 2017.

## 65 906 986

Le nouveau chiffre de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 marque une hausse de 0,5 % en un an.  
Source : journal officiel, 2017.

### Mode de cohabitation des personnes âgées de 65 ans ou plus



La vie à domicile demeure le mode de vie majoritaire des seniors (96 % des hommes et 93 % des femmes en 2013), y compris aux âges les plus avancés. Toutefois, des changements en matière de cohabitation accompagnent l'avancée en âge, avec des différences importantes entre hommes et femmes. Les femmes, davantage touchées par le veuvage, sont de plus en plus nombreuses à vivre seules à leur domicile : une sur quatre à 65 ans, 38 % à 75 ans et plus d'une sur deux à 85 ans. Aux mêmes âges, cette part ne varie que de 16 % à 25 % pour les hommes, leur mode de cohabitation majoritaire restant la vie en couple (trois sur quatre à 65 ans

et 75 ans, et deux sur trois à 85 ans). Les hommes sont deux fois moins souvent que les femmes amenés à vivre en ménage avec d'autres personnes que leur conjoint(e). L'hébergement en institution, plus fréquent pour les femmes, concerne une minorité de seniors à tous les âges (sauf au-delà de 97 ans pour les femmes). Il progresse avec l'âge à partir de 80 ans : à 95 ans, 26 % des hommes et 42 % des femmes vivent en institution contre respectivement 4 % et 5 % à 80 ans. L'âge à l'entrée en institution était en moyenne de 84 ans et 5 mois en 2011.

Source : France, portrait social, Insee, édition 2016.



## INTERNET

### Quand la maladie d'Alzheimer touche un proche

Le portail Internet *Essentiel Autonomie* conçu par le groupe Humanis a pour objectif de simplifier la vie aux personnes en perte d'autonomie et à leurs familles. Accessible à tous les publics, il propose des solutions concrètes et utiles pour chaque situation de dépendance. Avec cette innovation digitale, Humanis répond aux besoins des personnes grâce à une combinaison inédite d'informations et de services personnalisés.

Pratique et simple d'accès, le portail Internet *Essentiel Autonomie* est conçu en fonction des situations de vie et des besoins des personnes en perte d'autonomie. Il permet de répondre rapidement aux questions qui se posent lors de la survenance des premiers signes de fragilité, après un retour d'hospitalisation, dans une situation de solitude liée notamment à un veuvage ou avant le départ du domicile pour un établissement spécialisé. Il donne accès à des solutions concrètes avec des prestataires sélectionnés et coordonnés par Humanis, qui s'engagent sur des délais, la transparence des prix et la qualité du service.



Sur le web : <https://essentiel-autonomie.humanis.com>



## ÉCONOMIE ET STATISTIQUES

### Profil de branche 2016 : cartographie statistique

L'Observatoire des métiers et des qualifications de la branche retraite complémentaire et prévoyance a récemment publié le *Profil de branche 2016 : cartographie statistique* - synthèse détaillée de l'évolution des effectifs des groupes de protection sociale et de l'effort de formation professionnelle pour l'année 2015. Les nouveaux chiffres et statistiques sont présentés par thématiques :

- les grandes tendances d'évolution de la branche (2009-2015) ;
- les effectifs 2015 : au global, par région, par genre, par catégorie professionnelle, par classe d'âge... ;
- la diversité (handicap, senior, égalité professionnelle) ;
- la formation professionnelle ;
- les familles professionnelles : action sociale, conseil et pilotage, développement, finance, conseil et gestion, support, systèmes d'information et management.

Pour consulter et télécharger l'étude complète du *Profil de branche 2016 : cartographie statistique*, rendez-vous sur le site de l'Observatoire des métiers et des qualifications.



Sur le web : <http://obsmetiers.rcp-pro.fr/>



## COMMUNICATION

### Annuaire national Silver économie 2017

Édité sous le haut patronage du Premier ministre, l'annuaire 2017 de la Silver économie recense tous les acteurs de la filière, répertoriés par métiers, et se complète d'un guide pratique avec des fiches repères (aide aux aidants, certification et normes, domotique, maintien à domicile, handicap auditif, malvoyance, nutrition, objets connectés, solutions d'hébergement, sports et activités physiques, thérapies, transports, vacances, viager, etc.).



Sur le web : <http://www.silvereco.fr/annuaire-national-silver-economie>



INTERNET

## De nouveaux services sur le compte retraite

Plus de 440 000 usagers, actifs ou retraités, utilisent déjà leur compte personnel retraite. Lancé le 13 octobre 2016, il s'enrichit aujourd'hui de nouveaux services pour simplifier la retraite. Depuis le 7 février 2017, il est possible d'estimer sa retraite dès 45 ans, sur le compte retraite. Le nouveau simulateur M@rel, issu des travaux coordonnés des régimes de retraite, présente de nombreux avantages : il est disponible à tout âge et repose sur les données connues des différents régimes de retraite. Un premier résultat est obtenu en quelques clics, puis l'utilisateur a la possibilité de faire varier les paramètres de sa carrière et de visualiser de façon claire et ergonomique les effets de ses choix de vie sur sa future retraite. Ensuite, à partir de 55 ans, lorsque l'on consulte son relevé de carrière, déjà disponible sur

le compte retraite, il est possible de s'apercevoir d'une erreur ou d'un oubli. Une nouvelle fonctionnalité permet alors de transmettre une demande de rectification à ses régimes de retraite. Enfin, une fois à la retraite, il était possible de consulter les calendriers prévisionnels de paiement de certains de ses régimes de retraite. Désormais, des attestations peuvent être imprimées ou enregistrées et on accède à un historique des paiements. De nouvelles améliorations et compléments seront apportés dans les mois à venir. ■■■■■



Sur le web : <https://www.info-retraite.fr/>



DROIT ET RÉGLEMENTATION

## Comment s'établira la conversion des droits Agirc et Arrco dans le futur régime unifié ?

L'accord national interprofessionnel relatif aux retraites complémentaires Agirc-Arrco-AGFF du 30 octobre 2015 a prévu la création d'un régime unifié de retraite complémentaire paritaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui reprendrait l'ensemble des droits et obligations des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco. Cela implique de nombreuses évolutions en matière de réglementation, notamment la fixation de la valeur de service du point de retraite. Les commissions paritaires de l'Agirc et de l'Arrco ont retenu comme unité de compte du nouveau régime unifié la valeur de service du point Arrco au 31 décembre 2018. Dans la mesure où tous les salariés relèvent du régime de l'Arrco, soit 100 % des participants (les non cadres sur les fractions T1\* et T2\*\* des rémunérations et les cadres sur la fraction T1\* des rémunérations), seuls les participants qui relèvent du régime de l'Agirc (soit 20 % des participants affiliés à l'Arrco), seront concernés par la conversion de leurs points Agirc en points du nouveau régime unifié. Le choix du point Arrco présente l'avantage de faciliter les opérations de gestion et de conversion des droits dans la mesure où seuls les droits Agirc seront convertis. De ce fait, tous les points inscrits, liquidés ou non, au compte des participants (actifs, radiés, retraités) au 31 décembre 2018 seront convertis en points du régime unifié par une simple règle de trois, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de points Agirc} \times \text{Valeur du point Agirc au 31 décembre 2018}}{\text{Valeur du point Arrco au 31 décembre 2018}} = \text{Nouveau nombre de points du régime unifié}$$

\* Plafond de la Sécurité sociale. \*\* De 1 à 3 plafonds de la Sécurité sociale.

## Le référentiel de lutte contre la fraude aux prestations retraite

L'instruction de la Darc (direction de l'audit des risques et du contrôle), de janvier 2017, accompagne la diffusion du référentiel de bonnes pratiques, dans le cadre de la lutte contre la fraude aux prestations retraite. Ce recueil, à destination de l'ensemble de la filière individus, a pour premier objectif de sensibiliser tous ses acteurs aux risques de fraudes auxquels ils sont exposés. En fonction de différents scénarios probables ou déjà rencontrés, il propose également des solutions sous la forme de consignes pratiques à mettre en œuvre. Quatre thèmes principaux ont été développés pour lutter de façon très pragmatique contre la fraude :

- les justificatifs : comment exiger des justificatifs lisibles, exploitables ?
- les situations à risques : de quelles façons vérifier les situations inhabituelles ?
- les contrôles : quand réaliser des contrôles ciblés ?
- les habilitations : comment protéger les données ?

Des fiches techniques illustrent des cas pratiques et précisent les conduites à tenir. ■■■■■



Pour en savoir plus : instruction Agirc-Arrco 2017 - 4 - DARC - 12/01/2017.



## AGENDA 2017

mars  
1<sup>er</sup>

- Réunion du COR « Évolutions des formes d'emploi et droits à retraite »

mars  
8

- Bureaux de l'Agirc et de l'Arrco

mars  
15

- Conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco
- Conseil d'administration du GIE Agirc-Arrco

mars  
15 et 16

- 5<sup>e</sup> congrès francophone de la Société française de gériatrie et de gérontologie « Fragilité du sujet âgé et prévention de la perte d'autonomie », Paris
- Instance de coordination Agirc-Arrco-Ctip

mars  
16

- Réunion commune des Commissions paritaires de l'Agirc et de l'Arrco



## OUVRAGE

### France, portrait social

*France, portrait social* s'adresse à ceux qui souhaitent mieux connaître la société française. En 2016, le thème des jeunes en France est abordé sous cinq thématiques : l'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans ; les jeunes et l'enseignement supérieur ; l'insertion des jeunes sur le marché du travail ; les jeunes, victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence ; la délinquance des jeunes et la réponse pénale. Puis, les trois dossiers suivants analysent de manière approfondie différents aspects de la société française. Parmi ces derniers, l'un est spécifiquement consacré à l'espérance de vie : « L'espérance de vie en retraite sans incapacité sévère devrait être stable pour les générations nées entre 1960 et 1990 ». Si la mortalité et les incapacités continuent d'évoluer selon les tendances actuelles, la génération née en 1960 peut espérer, à 50 ans, vivre en moyenne 19 années à la retraite sans incapacité sévère, c'est-à-dire sans restriction dans les activités de la vie quotidienne. Une quarantaine de fiches synthétiques, présentant les données essentielles et des comparaisons européennes, complètent ce panorama social.

**France, portrait social, édition 2016 - Paris : Insee (Insee Références), 256 p., novembre 2016.**



## NOMINATIONS

### ARRCO - Conseil d'administration

La CFE-CGC a désigné **Jean-Arnaud Guyard** en remplacement de **Paule Reynard** pour siéger dans le collège des salariés au conseil d'administration de l'Arrco en qualité de membre titulaire.

### CREPA-REP : fusion

L'institution de retraite complémentaire Crepa-Rep a fusionné au sein d'Humanis Retraite Arrco à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette opération de fusion a pour conséquence la reprise par Humanis Retraite Arrco de toutes les opérations de la Crepa-Rep ainsi que des droits et des obligations qui s'y rattachent.

### Groupe AG2R LA MONDIALE

En application du principe de l'alternance de la présidence entre les collèges, le conseil d'administration de l'association sommitale d'AG2R La Mondiale a élu :

- à sa présidence : **Bernard Vercoutre** (collège des employeurs) en remplacement de **Jean-Claude Barboul**,
- à sa vice-présidence : **Brigitte Pisa** (collège des salariés - CFDT) en remplacement de **Jacques Rigolot**.

### Institutions Agirc

Fusion des institutions de retraite complémentaire Réuni Retraite Cadres et AG2R Retraite Agirc. La nouvelle entité AG2R Réunica Agirc reprend toutes les opérations de Réuni Retraite Cadres et d'AG2R Retraite Agirc ainsi que les droits et des obligations qui s'y rattachent.

**Dominique de Roton** (collège des employeurs) et **Marie-Anne Donsimoni** (collège des salariés - CFE-CGC), ont été respectivement élus président et vice-présidente d'AG2R Réunica Agirc.

### Institutions Arrco

Fusion des institutions de retraite complémentaire Réuni Retraite Salariés et AG2R Retraite Arrco. La nouvelle entité AG2R Réunica Arrco reprend toutes les opérations de Réuni Retraite Salariés et d'AG2R Retraite Arrco ainsi que les droits et des obligations qui s'y rattachent.

**Pierre Martin** (collège des employeurs) et **Christian Crétier** (collège des salariés - CGT-FO) ont été respectivement élus président et vice-président d'AG2R Réunica Arrco.

### Groupe AGRICA

En application du principe de l'alternance de la présidence entre les collèges, **Pascal Lefeuvre** (collège des salariés - CFE-CGC) et **Guy Chateau** (collège des employeurs) ont été respectivement élus président et vice-président de l'association sommitale du groupe Agrica.